

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 18 novembre à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le mardi 12 novembre 2024 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 34
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 36

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Annick SOLIER, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Christian HAURET, Marcel PÉTRÉ, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Yvonne LE GAC, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Christophe LE BOULANGER a donné pouvoir à Christine SALMON, Stéphanie LEBERRURIER a donné pouvoir à Gérard LEGUAY.

Étaient absents excusés : Hélène PAYET, Bertrand GOSSET, Pierre DEWASNE, Edith LANGLOIS, Yves PIET.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, Véronique BOUÉ, David PICCAND, François REPEL, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20241118-14 : EJ_CONVENTIONNEMENT ASSOCIATIONS : CONVENTIONS D'OBJECTIFS ANNUELS POUR LES ASSOCIATIONS

Considérant la commission Enfance-Jeunesse et le Bureau communautaire du 15 octobre 2024 ;

Contexte :

Au 31 décembre 2024, les conventions avec les associations organisatrices de centre de loisirs et d'accueil jeunes suivantes arrivent à échéance :

- Anacrouses pour l'Accueil Jeunes à Caumont-sur-Aure
- Les Francas pour l'Accueil de Loisirs à Caumont-sur-Aure
- Loisirs à Cahagnes pour l'Accueil de Loisirs L'Eté à Cahagnes
- L'UNCMT pour l'Accueil de Loisirs à Les Monts d'Aunay.

A cet effet, le Conseil communautaire du 22 mai 2024 a validé dans le cadre de la délibération 20240522-9, la reconduction des conventions sous la forme de conventions pluriannuelles (2025-2029) avec ces associations gestionnaires ainsi que le renouvellement du principe de DSP pour les secteurs du collège de Villers-Bocage (ALSH et Accueil Jeunes) et de Les Monts d'Aunay (Accueil Jeunes)

Au regard, de l'état d'avancement de ces conventionnements qui visent à fixer les objectifs qualitatifs et financiers pour les cinq prochaines années d'une part et d'autre part de l'impact des lois de finances à venir, il apparaît nécessaire de disposer d'un temps plus important d'analyse pour la collectivité.

Proposition :

Il est proposé de conventionner avec les associations sous la forme d'une convention annuelle pour l'année 2025.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE REDEFINIR** les conventions avec les associations gestionnaires des Accueils Collectifs de mineurs (ACM) à partir de janvier 2025 : il s'agira de conventions annuelles d'objectifs définies dans un cadre financier et qualitatif.

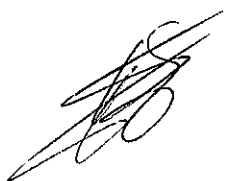
Ces conventions seront construites avec les associations suivantes :

- Anacrouses pour l'Accueil Jeunes à Caumont-sur-Aure
- Les Francas pour l'Accueil de Loisirs à Caumont-sur-Aure
- Loisirs à Cahagnes pour l'Accueil de Loisirs estival à Cahagnes
- L'UNCMT pour l'Accueil de Loisirs à Les Monts d'Aunay
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER



Le Président,
Gérard LEGUAY

